



vzw AIB-VINÇOTTE BELGIUM asbl

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde  
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com

Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels

Safety, quality and environmental services

AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11  
 AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11  
 AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.  86

Personnes responsables de l'exécution du travail: RAPPORT n°: P02273-1078/Bem/8

Nom, Prénom: Idem Membre n°: .....

N° de TVA: ..... Installation: Nom: Approfondement 1<sup>er</sup> étage gauche

ou n° de la carte d'identité: ..... Adresse: Rue de Balaret, 41

Distributeur: Netmansyement 5000 Namur

..... Date de visite: 25/05/2005

..... Propriétaire ou Mandataire: Tél.: .....

Compteur: n°: NP index: ..... Nom, Prénom: .....

Type de comptage:  jour -  bihoraire -  nuit - ..... Adresse: .....

..... Demandeur: .....

Type de visite:  270  271  276 RGIE Nature de l'installation:  Nouvelle  Extension  Modifi.  Existente  Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du:  RGIE: art.  86  87  88  95  RGPT

Installation conçue pour la tension de II 230 V, AC, Protection branchement: NP A Type: Max 40A

Description du branchement: Applien Type câble: EXVB Section: 4 x 25 mm<sup>2</sup>

Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm<sup>2</sup> Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: .....

Type de prise de terre: 2 piquets Résistance de dispersion: 11 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

### PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>voir schémas</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

rien

obs: Lignes électricité elle en attente salle de bain non aménagée  
Eclairage non fixé

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le départ ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.  
L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

### PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

rien

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le .....

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 2

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Uy par Net Mansyement  
le 26/05/05

Pour le Directeur général  
Nom, N° Agent, Signature

